Terre de vignes

Les vins du Duché d'Uzès ont une riche histoire qui remonte à l'époque des Grecs et des Phéniciens, voilà plus de 2000 ans. Implanté au cœur des garrigues sur les coteaux les mieux ensoleillés du département du Gard, le petit vignoble bénéficie depuis 2013 d'une AOC spécifique.

© Syndicat des vignerons Duché d'Uzès, photo DR

Des vins rouges colorés et puissants aux arômes épicés et fruités, des blancs mordorés très aromatiques aux accents d'agrumes et de fruits secs, des rosés frais et vifs couleur rose clair teinté de violine… grâce à un terroir jouissant d'un climat méditerranéen subtilement atténué par les contreforts des Cévennes, le Duché d'Uzès est un vignoble qui offre des vins haut de gamme, généreux et divers.

Les vignes sont présentes autour d'Uzès depuis l'Antiquité. Au Moyen Age, le vin servait pour le culte mais l'évêque d'Uzès l'utilisait également en vin d'honneur pour ses hôtes de marque. Jean Racine en séjour chez son oncle, disait même qu'Uzès produisait « le meilleur vin du royaume ».

Depuis 2013, le vin du Duché d'Uzès est reconnu en appellation d'origine contrôlée (AOC) sur une superficie de 308 hectares. Plus de 10 000 hectolitres sont ainsi produits chaque année par une quarantaine de

vignerons indépendants et une dizaine de caves coopératives sur 77 communes aux alentours d'Uzès et qui disposent de leur propre bouteille frappée de l'écusson du duché. Parmi toutes les AOC de la Vallée du Rhône, l'AOC Duché d'Uzès est la première productrice de vin blanc. Le vignoble repose essentiellement sur des sols argilo-calcaires et l'aire de l'appellation s'étend des plaines collinaires de l'Uzège jusque dans les premiers contreforts des Cévennes. Sur des côteaux magnifiquement exposés, et parsemés de capitelles (cabanes de pierre sèche), la vigne cohabite avec les oliviers, les pêchers, les abricotiers et les chênes truffiers.

Des manifestations à destination du grand public

Pour faire découvrir ses vins, l'Appellation Duché d'Uzès organise et participe à de nombreuses manifestations :

© Comité agricole d'Uzès, photo Fanny Jorda-Iniguez, DR

En hiver

Présents lors des manifestations autour de la truffe, les vins du Duché d'Uzès sont à l'honneur lors de la "Soirée vigneronne" qui le vendredi soir fait l'ouverture du Week-end de la truffe mi-janvier. Les rouges, mais aussi les blancs qui se marient très bien avec le tuber melanosporum, font l'objet de subtils accords mets et vins.

© Syndicat des vignerons Duché d'Uzès, DR

Au printemps

L'Appellation organise "Vin Côté Cours", une balade oeno-gastronomique de 5-6 km qui se déroule chaque année dans un nouveau village de l'appellation au mois de mai.

A chaque halte tous les 1000 mètres, est proposé un plat, de la mise en bouche au dessert, en accord avec 3 à 5 vins présentés par les vignerons du Duché d'Uzès. En 2020, la manifestation se déroule à Saint Maximin, jeudi 21 mai à partir de 10h45 avec un chef étoilé invité sur le thème de la truffe d'été, le Tuber aestivum. En 2019, c'est le chef Jérôme Nutile qui a été mis à l'honneur. Réservation sur : www.vinsducheduzes.com (avec la crise sanitaire liée au Covid-19, l'événement est annulé)

© Ville Uzès, DR

En été

Les viticulteurs participent depuis près de 20 ans à la "Foire aux vins d'Uzès" aux côtés de leurs confrères des appellations voisines de la vallée du Rhône.

En plein cœur d'Uzès, plus de 30 000 amateurs viennent déguster et commander les vins de la soixantaine de vignerons présents durant trois jours, avec des temps forts lors de la nocturne du samedi soir, des dégustations commentées etc. Pour 2020, la Foire se tient du 14 au 16 août. Programme à télécharger sur : www.uzes.fr en juillet.

CONTACT

LOISIRS
VINS

Syndicat des Vignerons Duché d'Uzès

2 rue Joseph Lacroix
30700 Uzès

0466204270
vigneronsducheuzes@wanadoo.fr

VOIR LA FICHE

LOISIRS ET ANIMATIONS
TERROIR

Comité de Promotion Agricole d'Uzès

2 rue Joseph Lacroix
30700 Uzès

0466016004
comitepromotion@gmail.com

VOIR LA FICHE

entre
place du Du
, place Albert 1
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 8 48

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)